

**COORDINATION SYNDICALE DÉPARTEMENTALE C.G.T  
DES SERVICES PUBLICS DE CHARENTE-MARITIME**

Cyrille THOMAS - Animateur principal  
CSD CGT 17 – 14 rue de la Garenne -17700 SURGÈRES  
Tél : 07.81.51.93.52  
Courriel : [coordination@csd17-cgt.fr](mailto:coordination@csd17-cgt.fr)

Surgères, le lundi 24 mars 2025

**Monsieur le Préfet  
Préfecture  
38 Rue Réaumur  
17017 LA ROCHELLE cedex 01**

**Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h  
pour les journées du mardi 1<sup>er</sup> avril 2025 au mercredi 30 avril 2025 inclus**

Monsieur le Préfet,

Le présent courrier constitue un préavis de grève pour l'ensemble des agents de la Fonction Publique Territoriale du département de Charente-Maritime de 0h à 24h pour les périodes suivantes :

**Du mardi 1<sup>er</sup> avril 2025 au mercredi 30 avril 2025**

Depuis de trop nombreuses années, la Fonction Publique Territoriale, ses missions et ses personnels sont mis en difficulté par des décennies de politiques libérales. Depuis de nombreuses années, ce sont les politiques d'austérité qui prévalent dans la Fonction Publique Territoriale.

Aujourd'hui, ces visions régressives atteignent leur paroxysme :

Les agent-es des collectivités territoriales et des établissements publics n'ont pas à endosser les responsabilités des politiques budgétaires déviantes et de subir en première ligne l'endettement du gouvernement.

Alors même que les exonérations sociales et fiscales et les aides publiques sont toujours distribuées aux entreprises sans écoconditionnalité, ni condition d'emploi, la fonction publique reste oubliée, abandonnée et apparaît à nouveau comme la variable d'ajustement budgétaire.

Aujourd'hui, les annonces d'effort de guerre se font aux dépens une nouvelle fois au détriment de la fonction publique et des services publics.

**Notre argent ne peut pas être utilisé pour financer des guerres mais doit être utilisé pour améliorer et renforcer nos services publics.**

Force est de constater que le gouvernement persiste dans son refus d'apporter des réponses aux revendications suivantes :

- **L'abrogation** de la réforme des retraites MACRON-BORNE ;
- **L'abrogation** du projet de loi dit « pour l'efficacité de la Fonction publique » qui n'est rien d'autre qu'une vaste machine à précariser les agent-es et préparer le terrain à la privatisation ;

- **L'abrogation de la loi** portant réforme des retraites, rétablissement de la retraite à 60 ans à taux plein (55 ans pour les métiers pénibles) et la pérennisation de la CNRACL ;
- **L'abrogation de la loi** dite de transformation de la Fonction publique ;
- **L'abrogation du jour de carence** ;
- **L'abandon** de tout projet de casse des services publics ;
- **L'abandon** de la diminution de la prise en charge de 100 % à 90 % de la rémunération versée aux agents publics quand elles ou ils sont malades ;
- **L'augmentation immédiate du point d'indice à 6 euros**, car les agents territoriaux ne doivent pas être la variable d'ajustement des projets de lois de finances ;
- **L'arrêt de toutes formes de répressions syndicales** et l'amnistie pour les syndicalistes ;
- **L'arrêt de toutes participations financière en relation avec les conflits de guerre actuelles**
- **L'égalité salariale femmes-hommes**, mesure essentielle pour lutter contre l'inflation et financer les retraites ;
- **Le rejet** de toutes formes d'individualisation des traitements et des carrières « au mérite » pour la promotion d'une Fonction publique territoriale de carrière sous statut ;
- **Des moyens humains** à la HAUTEUR d'un service public de qualité, par des créations de poste et la **titularisation** des agent.es contractuel.les,
- **Des moyens budgétaires à la HAUTEUR des missions des fonctionnaires :**

**C'est pourquoi, afin de permettre aux salarié-es et agent-es de défendre leur santé, leur emploi, pour améliorer leurs conditions de travail que la **Coordination Syndicale Départementale de Charente-Maritime CGT**, sous couvert de la **Fédération CGT des Services Publics**, dépose un préavis de grève de 0 h à 24 h pour les journées suivantes :**

**1<sup>er</sup> avril 2025, 2 avril 2025, 3 avril 2025, 4 avril 2025, 5 avril 2025, 6 avril 2025, 7 avril 2025, 8 avril 2025, 9 avril 2025, 10 avril 2025, 11 avril 2025, 12 avril 2025, 13 avril 2025, 14 avril 2025, 15 avril 2025, 16 avril 2025, 17 avril 2025, 18 avril 2025, 19 avril 2025, 20 avril 2025, 21 avril 2025, 22 avril 2025, 23 avril 2025, 24 avril 2025, 25 avril 2025, 26 avril 2025, 27 avril 2025, 28 avril 2025, 29 avril 2025, 30 avril 2025.**

- Pour permettre à l'ensemble des agent-es de la Fonction Publique Territoriale et des salarié-es relevant de la partie privée de notre champ fédéral (entreprises de l'eau et de l'assainissement, thanatologie, secteur privé du logement social) de faire entendre leur voix,
- Pour couvrir l'ensemble des initiatives et mobilisations qui pourront être décidées au plan local comme au national.

Notre organisation reste disponible pour toutes négociations sur les revendications du personnel, tant sur le plan national que local.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CSD CGT 17  
L'Animateur Principal  
Cyrille THOMAS



La Fédération CGT des Services Publics rassemble les personnels des : services publics territoriaux, communes, départements, régions et leurs établissements, centre d'incendie et de secours (sapeurs-pompiers), préfectures, secteurs publics et privés du logement social, secteurs privés des eaux et de la thanatologie (pompes funèbres)